



**ARRETE n° 2024-001**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**DU PRESIDENT A MME STEPHANIE TARDY - Grade : Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe**  
**Gestionnaire programme LEADER**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires ;  
Considérant que Mme Stéphanie TARDY exerce les fonctions de gestionnaire du programme LEADER et qu'elle doit dans le cadre de ses fonctions déposer des demandes d'aides via le portail des aides (PDA) de la Région ;

**ARRETE**

Article 1 – Donne sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature à Mme Stéphanie TARDY afin qu'elle puisse déposer en mon nom les demandes d'aides, les engagements associés et l'ensemble des documents administratifs des projets.

Article 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au destinataire.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature : Mme Stéphanie TARDY